



Comité Syndical du 14 mars 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le mardi quatorze mars à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat à Aiguillon, 17 avenue du 11 novembre, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Convocations régulièrement adressées le 08/03/2023

Nombre de délégués syndicaux
en exercice: 24 délégués
n° ordre 2023-05
Présents : 21 votants : 21

Étaient présents : 21 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas :

Pour les titulaires : Messieurs Georges LEBON, Patrick JEANNEY, François COLLADO, Christian GIRARDI, Christian LAFOUGERE, Daniel TEULET, Philippe LAGARDE, Aldo RUGGERI, Jean-Marc LLORCA (**9 présents**).

Pour les suppléants :

M. Alain MOULUCOU remplaçait M. Jean-Pierre GENTILLET, M. Christophe MELON remplaçait M. Alain PALADIN (**2 présents**).

Albret Communauté :

Pour les titulaires : Madame Isabelle SALIS, Messieurs Joël CHRETIEN, Robert LINOSSIER, Henri de COLOMBEL, Alain LORENZELLI, Christophe BESSIERES, Didier SOUBIRON (**7 présents**).

Pour les suppléants : M. Lionel LABARTHE remplaçait M^{me} Paulette LABORDE, M. Alain POLO remplaçait M^{me} Valérie TONIN, M. Dominique HANROT remplaçait M. Frédéric SANCHEZ (**3 présents**).

Étaient excusés :

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Mesdames Marie-Fabienne ADAMSON, Nathalie BUGER, Martine RIEUGROS, Messieurs Jean-Pierre GENTILLET, Alain PALADIN, Michel MASSET, Jean-Pierre DESPERIERE.

Albret Communauté : Mesdames Valérie TONIN, Dominique BOTTEON, Messieurs Frédéric SANCHEZ, Pascal LEGENDRE, Joël AREVALILLO.

Assistaient également à la séance :

Monsieur Claude BOGALHEIRO : Directeur

Mme Karine DAL BALCON : Responsable service administratif

Monsieur Cyril FILLOT : Responsable service technique

Mme Aurélie CEREZUELA : Coordinatrice de la communication des services

Monsieur Philippe MAURIN : DGS C.C. du Confluent et Coteaux de Prayssas

Mme Olivia MOREAU : Directrice des Affaires Juridiques Albret Communauté

AR Prefecture

047-200020550-20230314-DL2023_05-DE
Reçu le 21/03/2023
Publié le 21/03/2023

N° Ordre 2023-05

Objet : Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat,

Considérant le compte de gestion de l'exercice 2022, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte administratif :

- Présente un résultat de fonctionnement 1 001 443.74 €
- Présente un excédent reporté de 818 612.50 €
 - Soit un excédent de fonctionnement cumulé de **1 820 056.24 €**

- Présente un solde d'exécution de la section d'investissement de 1 123 209.43 €
- Présente un solde excédentaire reporté de 760 231.88 €
 - Soit un excédent d'investissement cumulé de **1 883 441.31 €**
- Présente un solde négatif des restes à réaliser de la section d'investissement de 1 799 730.00 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Décide d'affecter et de reporter les résultats du budget 2022 comme suit :

- Affectation du résultat d'investissement reporté au chapitre 001 de 1 883 441.31 €
- Affectation en réserve (1068) de 900 000.00 €
- Affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé au chapitre 002 de 920 056.24 €

Article 2 : Précise que ces résultats seront intégrés dans le budget primitif 2023

Article 3 : Précise que le SMICTOM LGB disposant d'un site internet, les documents budgétaires seront mis en ligne et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.

Résultat des votes	
Suffrages exprimés	21
Pour	21
Contre	0
Abstention	0

Publication sur le site internet :

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président
Alain LORENZELLI

Le Secrétaire de séance
Philippe LAGARDE

AR Prefecture

047-200020550-20230314-DL2023_05-DE
Reçu le 21/03/2023
Publié le 21/03/2023